



## EXPOSITION D'AVICULTURE DE BRIVE

Place de la Guierle  
19100 BRIVE LA GAILLARDE

**22 et 23 août 2026**

### REGLEMENT GENERAL

Article 1 : L'exposition avicole est régie par le règlement de la SCAF. Elle est ouverte à tous les éleveurs. Les animaux engagés devront être bagués pour les volailles, pigeons et palmipèdes (nés pendant l'année en cours ainsi que lors des trois années précédentes), tatoués pour les lapins et, pour les cobayes, conformément à la réglementation en vigueur. Seuls les oiseaux d'ornement n'ayant aucune obligation administrative seront acceptés, sans limite d'âge (les paons inclus). Les pigeons caronculés seront également admis sans limite d'âge.

### Article 2 : INSCRIPTIONS.

- Unité (toutes catégories) : 3.50 €,
- Couples (uniquement oiseaux de parcs et d'ornement) : 4 €,
- Trio (volailles uniquement) : 7€
- Volière (pigeons 3M / 3F) : 15 €

Catalogue obligatoire : 6 €

Limité par la place, le Commissaire Général se réserve le droit de clôturer dès que le nombre de cages sera atteint

Adressez vos feuilles d'engagement accompagnées du montant des inscriptions (chèque libellé au nom de la SCABL) à M. Francis Bouillaguet – 1671, route de Tulle – 19330 Favars

**Clôture des inscriptions le : 31/07/2026.**

### Article 3. MESURES SANITAIRES.

Les animaux seront soumis à un contrôle vétérinaire. Tout animal jugé en mauvaise santé sera isolé, ceci sans remboursement des droits d'inscription. Pour les pigeons et volailles, un certificat de vaccination valide contre la maladie de Newcastle, ainsi qu'une attestation sur l'honneur comme quoi les animaux présentés sont élevés sans contact avec l'avifaune sauvage devront être joints à la feuille d'engagement.

La SCABL ne pourra pas être rendue responsable ni des pertes ni des vols ni des erreurs, ni des changements, ni des dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient survenir aux animaux.

### Article 4 : PROGRAMME DE LA MANIFESTATION.

- Réception des animaux : le jeudi 20 août de 9 h à 19 h.
- Jugement des animaux : le vendredi 21 août, interdit au public.
- Ouverture au public: le samedi 22 août de 9 h à 19 h et le dimanche 23 août de 9 h à 18 h.
- Remise des récompenses : le dimanche à partir de 16 h.
- Enlèvement des animaux à partir de 18h.
-

## Article 5 : VENTES.

Les animaux mis à la vente doivent être inscrits sur la feuille d'engagement. Le prix de vente de l'éleveur sera majoré de 20% au profit de la SCABL. Toute personne retirant un sujet de la vente devra s'acquitter des 20%. L'enlèvement des animaux vendus peut être immédiat. Pour chaque lapin mis en vente, il est demandé à l'exposant de fournir le certificat d'identification qui sera remis à l'acheteur.

## Article 6 : JUGEMENT.

Le jury est composé de juges officiels. Leurs décisions sont sans appel. Les points attribués sont comptabilisés conformément au [Règlement général des expositions de l'Usaso](#)

## Article 7 : RECOMPENSES.

- 6 Grands Prix d'Exposition (Volailles, Palmipèdes, Pigeons, Oiseaux de parcs, Lapins et Cobayes).  
6 trophées.

-6 Grands Prix d'Élevage (Volailles, Palmipèdes, Pigeons, Oiseaux de parcs, Lapins et Cobayes) seront attribués aux meilleurs prix d'élevages

**Prix d'Élevage** : est attribué à un exposant ayant obtenu un minimum de 562 points avec 6 sujets pour les volailles et pigeons, et 378 points avec 4 sujets pour les lapins et les cobayes. Les 6 ou 4 cages devront être désignées par l'exposant sur sa feuille d'engagement (colonne GPE) et doivent obligatoirement concerner des sujets de même race et de même variété, bagués ou tatoués.

- 22 Grand Prix d'Honneur attribués aux meilleurs 97, 96 ou 95 dans les catégories suivantes :

Faisans et oiseaux de parcs – Palmipèdes - Canards d'ornement - Volailles Française GR, étrangères et naines – Lapins grandes races, races moyennes, petites races, fourrures, nains et cobayes – Pigeons de forme Français, Forme étrangers, Caronculés, Tambour, Boulant, Type poule, Couleurs, Cravaté, Structure, Vol, Tourterelles

### CHAMPIONNATS :

Challenge régional du lapin Rex

Championnat régional du pigeon Tête colorée de Brive

Prix Raymond Buchez – Meilleur pigeon type poule

Prix Henri Giscard – Meilleur lapin

Prix Marcel Jugie – Meilleure volaille

Prix René Madupuy- Meilleur mondain

Prix René Roussel – Meilleur caronculé

Prix Georges Roche – Meilleur tête colorée

Prix Jean Pierre Vinatier – Meilleur Romain ou Montauban,

Monsieur le Commissaire Général

Francis CHALARD  
Les Maisons Brûlées  
Tél. : 06 33 83 77 83